



# Nouvelles restrictions

à partir du 12 novembre 2021

## Règles sanitaires à respecter

- Distanciation sociale et port du masque obligatoires
- Se laver les mains régulièrement et utiliser du gel hydroalcoolique
- Aération des espaces clos

## Activités autorisées / ouvertes (avec conditions)

- Rassemblements et réunions (publics et privés) : un maximum de 50 personnes
- Mariages et funérailles : un maximum de 50 personnes et permission de la Police
- Complexes sportifs et gymnases : accès uniquement à ceux "fully vaccinated" (pas plus de 50 personnes à la fois ou 1 personne / 4 mètres carrés)
- Jardins publics et parcours de santé ouverts
- Lieux de culte ouverts : un maximum de 10 personnes / respect des règles sanitaires
- Courses hippiques : "in camera" et un maximum de 150 employés
- Écoles publiques et privées (primaire, secondaire et tertiaire) : cours en ligne seulement
- Crèches et garderies ouvertes
- Les restaurants, food courts et fast foods accessibles seulement aux personnes vaccinées (masque obligatoire pour les employés, 2 mètres de distance entre les tables et aération appropriée nécessaires)
- Le Work From Home privilégié dans les secteurs public et privés
- Plages ouvertes (pique-niques interdits)
- Sports individuels et collectifs en plein air autorisés : personnes "fully vaccinated" seulement

## Activités interdites / fermées

- Jardins d'enfants
- Bars et discothèques
- Concerts / Compétitions sportives
- Activités socio-culturelles
- Centres communautaires / village halls / CAB
- Salles de réception



La police procédera à des vérifications régulières dans les commerces et autres secteurs.